

Zone A — 3 précédents « piscine couverte »

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 23/09/2026

2019 à 2023 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Trois dossiers ne font pas une doctrine**, et le règlement a changé entre le premier et le dernier — ce qui rend le premier difficile à réutiliser.

Dossier	Année	Décision	Motif retenu	Version du règlement
DP-2019-0142	2019	Opposition	Construction non nécessaire à l'exploitation agricole	Antérieure à 2022
PC-2021-0067	2021	Accord	Pétitionnaire exploitant, piscine accolée à l'habitation existante	Antérieure à 2022
PC-2023-0198	2023	Opposition, puis accord	Implantation ramenée dans le volume bâti existant	Depuis le 14/09/2022

L'opposition de 2019 s'appuie sur une rédaction qui n'existe plus. La citer aujourd'hui comme précédent serait une erreur — et c'est le genre d'erreur qu'on commet en cherchant vite dans un logiciel qui ne rattache pas la version du règlement

à la décision.

Ce que le troisième dossier apporte de plus

Le mémoire en réponse au recours gracieux figure au dossier. Il détaille ce qui a fait changer la décision : l'implantation ramenée dans le volume bâti existant, et non une appréciation différente de la même situation.

Ce qui est fourni, et ce qui ne l'est pas

Élément	Fourni ?
Les 3 décisions et leur motivation	Oui
La version du règlement en vigueur à chaque date	Oui
Le mémoire en réponse du dossier de 2023	Oui
Une recommandation sur le dossier en cours	Non

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.